

Communiqué de presse

**FRÉQUENCES OUTRE-MER****Attribution de fréquences en bande 3,4 - 3,8 GHz en Guyane, à Saint-Barthélemy et Saint-Martin : résultats des enchères principales**

6 juin 2023

Les enchères principales pour l'attribution de fréquences dans la bande 3,4 – 3,8 GHz en Guyane, à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin se sont déroulées le 1<sup>er</sup> juin 2023.

En Guyane, quatre blocs au positionnement prédéterminé étaient disponibles pour attribution : le bloc 1 de 50 MHz, les blocs 2 et 3 de 60 MHz chacun et le bloc 4 de 70 MHz.

S'agissant de la procédure à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin, à l'issue de la phase d'attribution des blocs de 50 MHz contre engagements, il restait 18 blocs de 10 MHz à attribuer sur chaque territoire<sup>1</sup>.

**Résultat final de la procédure d'attribution de la bande 3,4 – 3,8 GHz en Guyane**

Les fréquences attribuées dans le cadre de la procédure d'attribution de la bande 3,4 – 3,8 GHz en Guyane, sous réserve que cette dernière soit menée à son terme, sont les suivantes :

Candidat	Digicel AFG	Free Caraïbe	Orange Caraïbe	Outremer Telecom
Nom du bloc	Bloc 2	Bloc 1	Bloc 3	Bloc 4
Fréquences	3530 – 3590 MHz	3480 – 3530 MHz	3670 – 3730 MHz	3730 – 3800 MHz
Quantités de fréquences	60 MHz	50 MHz	60 MHz	70 MHz
Montant à verser résultant de l'enchère principale	10 082 €	0 €	10 000 €	710 114 €

**Résultats des quantités de fréquences attribuées à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin**

Les quantités de fréquences attribuées dans le cadre de la procédure d'attribution de la bande 3,4 – 3,8 GHz à **Saint-Barthélemy**, sous réserve que cette dernière soit menée à son terme, sont les suivantes :

<sup>1</sup> [Communiqué de l'Arcep en date du 28 mars 2023](#)

Candidat	Dauphin Telecom	Digicel AFG	Free Caraïbe	Orange Caraïbe
Quantités de fréquences attribuées dans le cadre de la phase d'attribution des blocs de 50 MHz contre engagements	50 MHz	50 MHz	50 MHz	50 MHz
Quantités de fréquences attribuées dans le cadre de l'enchère principale sur la bande 3,4 – 3,8 GHz	50 MHz	50 MHz	30 MHz	50 MHz
<i>Montant à verser résultant de l'enchère principale</i>	2 €	2 €	0 €	2 €
<b>Quantité totale de fréquences attribuées</b>	100 MHz	100 MHz	80 MHz	100 MHz

Les quantités de fréquences attribuées dans le cadre de la procédure d'attribution de la bande 3,4 – 3,8 GHz à **Saint-Martin**, sous réserve que cette dernière soit menée à son terme, sont les suivantes :

Candidat	Dauphin Telecom	Digicel AFG	Free Caraïbe	Orange Caraïbe
Quantités de fréquences attribuées dans le cadre de la phase d'attribution des blocs de 50 MHz contre engagements	50 MHz	50 MHz	50 MHz	50 MHz
Quantités de fréquences attribuées dans le cadre de l'enchère principale sur la bande 3,4 – 3,8 GHz	50 MHz	50 MHz	30 MHz	50 MHz
<i>Montant à verser résultant de l'enchère principale</i>	2 €	2 €	0 €	2 €
<b>Quantité totale de fréquences attribuées</b>	100 MHz	100 MHz	80 MHz	100 MHz

La quantité de fréquences dans la bande 3,4 -3,8 GHz à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin pouvant être obtenues par chaque lauréat étant désormais connue, des enchères « de positionnement » à un tour au second prix seront organisées dans les semaines à venir.

Ces enchères permettront de déterminer la position des fréquences de chaque lauréat dans la bande 3,4 -3,8 GHz à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin.

#### Document associé :

[La page dédiée à la procédure](#)

#### A propos de l'Arcep

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse, arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles et postaux en France.